

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 05 février 2026

Convocation du :	30 janvier 2026
Date d'affichage :	30 janvier 2026
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	11
Votants :	14

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul- THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault - AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - RUEN Pauline - QUEMARD Bertrand.

Absents excusés :

MAUJARRET Marie-Madeleine, POISSON François, REPERANT Thibault, BOQUEHO Stéphanie, COISY Thierry, GUILLEMOT Sébastien, LE FUR Corentin, AUBRY Charlène et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à CARRO Nicolas

AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne

MAUJARRET Marie-Madeleine à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

En préambule, considérant les délais légaux impartis pour l'édition du CFU par le service de gestion comptable et l'oubli en pièce jointe de la convocation du dernier Procès-Verbal de séance, le Maire propose d'ajourner les questions suivantes :

1. Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025
2. Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 : Lotissement des Hauts de la Villeneuve
3. Affectation des résultats 2025 : Lotissement des Hauts de la Villeneuve
4. Clôture définitive des résultats 2025 du Lotissement des Hauts de la Villeneuve et reprise des excédents.
5. Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 : Commune de Quintin
6. Affectation des résultats 2025 : Commune

Le Conseil adopte donc l'ordre du jour suivant :

1. Présentation par Jean-Paul Hamon des projets de CFU et d'affectation des résultats et qui seront votés au prochain Conseil
2. Convention de mise à disposition du photocopieur de la Mairie auprès des associations
3. Convention d'objectifs 2026-2028 entre le service commun " ALSH et activités des adolescents" et la MJC du pays de Quintin
4. Adoption des nouveaux modèles de financement des emplois associatifs locaux pour la période 2026-2029
5. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 1) et des amendes de police pour l'aménagement de deux écluses d'entrée de Ville
6. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 2) pour l'aménagement du parking Saint-Sébastien
7. Subvention d'équipement. Projet d'aménagement de foyers d'éclairage public chemin des sentes
8. Retour d'information du mandat spécial de la participation au congrès des maires de France
9. Le Compte-rendu des délégations au Maire
10. Le point sur Saint-Brieuc-Armor-Agglomération
11. Le point sur le nouveau quartier
12. L'agenda
13. Questions diverses

VERBATIM DE LA SÉANCE

I. Présentation par Jean-Paul Hamon des projets de CFU et d'affectation des résultats de la commune de Quintin

Monsieur Jean-Paul HAMON commente les résultats financiers du budget annexe des Hauts de la Villeneuve avec un excédent de 115 974,81 € dans sa section fonctionnement et un résultat nul dans sa section d'investissement. Il sera proposé de solder ce budget annexe en affectant cet excédent dans la section de fonctionnement du projet de budget communal 2026.

S'agissant du budget de la commune, Jean-Paul HAMON réprecise le contexte de la construction du BP 2025 qui se basait sur des indicateurs financiers tendus avec une CAF nette à restaurer et la nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour redonner des capacités d'investissement. Cela devait permettre d'adapter nos ressources et intégrer en investissement les travaux de réhabilitation de l'hôtel Lefevre en recourant toutefois à un emprunt de 450 000 €.

Le poids de la dette est toujours prégnant et demeure à un niveau élevé de 2,5 millions d'euros avec un ratio de 815 € environ de dette par habitant contre 730 € l'an passé.

La section de fonctionnement, de 3 448 120 € était construite sur 923 420 € de charges à caractère général (fluides, équipements, fournitures, locations, honoraires, prestations...), 1 561 900€ de frais de personnels, 86 865 € de virement de l'excédent de l'année 2024 à la section d'investissement (contre 184 431 €) et 500 905 € de charges de gestion courante (indemnités, contributions, subventions....) notamment.

En comparaison de l'année 2024, Monsieur Jean-Paul HAMON relate :

- les régularisations de factures d'électricité et des réparations sur des bâtiments communaux conduisant à une augmentation des charges à caractère général de 38 702,26 € ;
- Une diminution des charges de personnel de 34 090,83 € en ayant moins recouru à de l'intérim ;
- Un rééquilibrage des charges de gestion courante en augmentation de 23 426,68 €, en particulier notre participation financière aux charges de fonctionnement de la MJC et le soutien au cinéma Le Rochonen à l'issue des décisions de la CLECT qui accroissent nos subventions à 163 998,58 € en 2025 contre 141 759,04 € en 2024.

Monsieur Jean-Paul HAMON relate en recettes prévisionnelles un montant espéré de 3 442 920 €. Le montant réalisé est en réalité de 3 506 394,89 €, soit une diminution de recettes de 37 336,13 € comparé à 2024. On constate un ajustement de la vente des produits et prestations de service à la baisse de 19 607,48 € malgré une augmentation des recettes du camping et du Musée, car les redevances des services périscolaires ont diminué en raison de la baisse des effectifs.

On constate aussi un abondement des recettes fiscales en relation avec une légère augmentation des impôts locaux et des attributions de compensation versées par l'Agglomération.

La part des dotations chute fortement de 124 975,09 € par une redistribution de la dotation de l'Agglomération de participation aux charges de fonctionnement de la MJC (77 631 €) à l'ensemble des communes du Pays de Quintin et non plus à la Ville de Quintin au titre des charges de centralité ainsi qu'une diminution des dotations et subventions diverses de l'Etat (dotation nationale de péréquation, contrats aidés, perte d'habilitation CAF, dotation à la délivrance des titres d'identité...).

Monsieur Jean-Paul HAMON présente ainsi le résultat de la section de Fonctionnement avec un excédent de 348 746,34 € pour 3 157 648,55 € de dépenses et 3 506 394,89 € de recettes.

Comparé à 2024, ce résultat de fonctionnement progresse de 24 421,63 €.

Dépenses de Fonctionnement - CFU 2025				
	Réalisé 2024	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution
	3 170 563,05	3 448 120,00	3 157 648,55	-12 914,50
Ch. - 011 Charges à caractère général	826 791,12	923 420,00	865 493,38	38 702,26
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 504 096,79	1 561 900,00	1 470 005,96	-34 090,83
Ch. - 014 Atténuations de produits	170 919,00	174 300,00	174 224,00	3 305,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00	86 865,00	0,00	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 964,02	120 000,00	113 540,22	-17 423,80
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	439 723,65	500 905,00	463 150,33	23 426,68
Ch. - 66 Charges financières	75 905,81	69 900,00	66 579,89	-9 325,92
Ch. - 67 Charges spécifiques	2 846,54	5 000,00	4 024,77	1 178,23
Ch. - 68 Dotations amortissements, dépréciations et provisions	19 316,12	630,00	630,00	-18 686,12
Recettes de Fonctionnement - CFU 2025				
	Réalisé 2024	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	Evolution
	3 543 731,02	3 442 920,00	3 506 394,89	-37 336,13
002- Excédent				0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	31 183,58	21 500,00	23 763,50	-7 420,08
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 663,74	32 000,00	31 941,61	2 277,87
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	151 674,19	127 600,00	132 066,71	-19 607,48
Ch. - 73 Impôts et taxes	1 997 413,15	2 025 500,00	2 045 149,81	47 736,66
Ch. - 731 Impositions directes	3 167,00		250,00	-2 917,00
Ch. - 74 Dotations et participations	1 243 171,58	1 104 800,00	1 118 196,49	-124 975,09
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	85 306,69	129 000,00	155 001,62	69 694,93
Ch. - 76 Produits financiers	19,20	20,00	18,60	-0,60
Ch. - 77 Produits spécifiques	2 131,89	2 000,00	6,55	-2 125,34
Ch. - 78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	500,00	0,00	0,00

Il sera proposé d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement au financement des opérations d'investissement en inscrivant 348 746,34 € au compte 1068 du budget primitif 2026.

La section d'investissement présente un excédent de 29 757, 95 €, avec 1 042 864,81 € de dépenses et 1 213 964,45 € de recettes et après restes-à-réaliser de 8 860,23 €.

Dépenses d'investissement - CFU 2025				
		RAR 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Opération 1	Matériel de transport		1 500,00	-
Opération 2	Bâtiments communaux	453 098,24	159 500,00	511 416,25
Opération 3	Travaux de voirie	25 851,00	30 000,00	16 618,59
Opération 6	Acquisitions de matériels	7 464,27	84 500,00	68 838,66
Opération 8	Basilique	-	-	24 943,55
Opération 9	Environnement	-	1 200,00	2 982,32
Opération 12	Aménagement cimetière		1 600,00	1 560,00
Opération 13	Signalisation	3 534,00	10 000,00	8 707,23
Opération 54	Eclairage public	40 256,52	21 000,00	37 332,97
Opération 71	Nouveau quartier	176 878,84	45 000,00	59 123,86
Opérations Financières			453 341,13	311 316,38
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		279 999,44	279 399,77
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		141 341,69	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		32 000,00	31 941,61
	Travaux en régie		20 000,00	20 025,00
13918	Amortissement Subventions		12 000,00	11 916,61
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	707 082,87	807 641,13	1 042 864,81
Recettes d'investissement - CFU 2025				
		RAR 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Opération 2	Bâtiments communaux	201 270,00		133 718,00
Opération 71	Nouveau quartier	10 080,00		
Opération 8	Basilique	-	-	1 868,00
Opération 3	Travaux de voirie	-	10 000,00	
Opérations Financières (OPFI)			837 488,77	628 378,45
Chapitre 021	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation		86 865,00	
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations		155 000,00	
Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre section		120 000,00	113 540,22
Chapitre 10	Immobilisations corporelles		475 623,77	514 838,23
Opérations (OPNI)			455 885,23	450 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	211 350,00	1 303 374,00	1 213 964,45

Monsieur Jean-Paul HAMON précise un taux de réalisation budgétaire de 69 %.

On enregistre 511 416 € de travaux sur les bâtiments communaux principalement ceux de l'Hôtel Lefevre ainsi que 24 943,55 € pour la Basilique. S'ajoute 68 838,66 € d'acquisition de matériels et équipements techniques et informatiques. Il convient aussi de préciser la participation de la commune à l'achat du parc roulant du SDIS pour 4 516,50 €. Les 16 618,59 € de travaux de voirie concernent la mise en place d'une borne électrique place 1830 et une intervention sur chaussée rue de Bellevue pour un branchement d'eau pluviale. Les achats de panneaux de signalisation et autres équipements signalétiques s'élèvent à 8 707,23 €. Quant aux subventions d'éclairage public pour la rénovation des foyers vétustes, de la Rocade et du lotissement du château d'eau, elles avoisinent 37 332,97 €. Les dépenses pour le nouveau quartier en études et ingénierie enregistrent 59 123,86 € de dépenses.

Les travaux en régie représentent 20 025 € avec l'aménagement de l'escalier de la porte neuve et des enduits dans l'Hôtel Lefevre...

Le remboursement du capital des emprunts est de 279 399,77 €.

Les recettes sont principalement marquées par diverses subventions pour les travaux de l'Hôtel Lefevre, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 465 624,33 €, 47 718,16 € de fonds de compensation de la TVA et un emprunt d'équilibre de 450 000 €.

Il sera proposé d'affecter l'excédent constaté de la section d'investissement au financement des opérations d'investissement en inscrivant 29 757,95 € en report d'exercice au compte 001 du budget primitif 2026.

II. Convention de mise à disposition du photocopieur de la Mairie auprès des associations

Madame Isabelle AUBRY précise l'enjeu de recourir à une convention de mise à disposition du photocopieur de la Mairie avec les Présidents d'association à l'instar des tarifs pratiqués par la MJC et proposés de la manière suivante en recto :

A4 noir et blanc : 0,02 € / A4 couleur : 0,10 €

A3 noir et blanc : 0,04 € / A3 couleur 0,20 €

Elle précise qu'un mot de passe sera également attribué à l'emploi associatif du Festival des Chanteurs de Rue.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette convention.

III. Convention d'objectifs 2026-2028 entre le service commun " ALSH et activités des adolescents" et la MJC du pays de Quintin

Isabelle AUBRY dit que le centre de loisirs de la MJC du Pays de Quintin est en activité depuis 1991. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le partenariat se poursuit via le service commun « ALSH et activités des adolescents » auquel ont adhéré 11 communes de l'Agglomération.

La convention d'objectifs avec la MJC du pays de Quintin est régulièrement renouvelée par période de trois ans et l'actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il est donc proposé de renouveler cette convention d'objectifs pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette convention.

IV. Adoption des nouveaux modèles de financement des emplois associatifs locaux pour la période 2026-2029

Jean-Paul HAMON rappelle que depuis 1994, le Département soutient les deux emplois de l'association Festival des Chanteurs de Rue et de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin à hauteur de 8 000 € par an et par emploi.

Il convient d'adopter les nouveaux modèles de financement pour la période 2026-2029 tels que proposé par la commission permanente du 07 avril 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ces nouveaux modèles et de reconduire sa participation financière à hauteur de 9 500 € par an et par emploi associatif.

V. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 1) et des amendes de police pour l'aménagement de deux écluses d'entrée de Ville

Monsieur Emmanuel THERIN présente le projet de sécurisation de deux entrées de ville, situées sur les RD28 et RD40, avec l'aménagement de 2 écluses. Ces axes sont fortement fréquentés et présentent des enjeux importants en termes de sécurité routière, de partage de l'espace public et de qualité des aménagements, d'autant que la Ville généralise la circulation à 30 km/h au sein de son agglomération.

Monsieur Emmanuel THERIN expose que ce projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 26 993,50 € soit 32 392,20 € TTC et qu'il est souhaitable de bénéficier d'une subvention aux titres de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 9 447,73 € ainsi que des amendes de police de 9 447,73 € supplémentaires. L'autofinancement de ce projet serait alors de 9 598,05 €.

Fabienne JUHEL demande selon quelles modalités les amendes de police sont attribuées. Emmanuel THERIN répond que le département délibère, selon la nature des travaux (urgence et coût des opérations) conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du CGCT, la subvention préfectorale à attribuer au projet. Les aménagements réalisés par les communes de moins de 10 000 habitants qui visent à améliorer la sécurité routière, qu'ils soient sur route départementale ou voie communale, peuvent en effet bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police. Le montant maximal de cette subvention est de 30 000 € sur 3 années glissantes.

Précédemment, la commune a pu bénéficier de 13 503 € en 2024 pour l'aménagement des plateaux surélevés au niveau de l'avenue du Général de Gaulle.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

VI. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 2) pour l'aménagement du parking Saint-Sébastien

Emmanuel THERIN indique que la commission travaux et développement durable propose à l'assemblée d'engager en 2026 le projet de rénovation et de requalification de la partie inférieure du parking Saint-Sébastien, équipement structurant situé à proximité immédiate du centre-ville. Aujourd'hui, ce parking présente un état de dégradation avancé : revêtements altérés, réseaux vieillissants, absence de lisibilité des cheminements et insuffisante sécurisation des circulations piétonnes et automobiles. De plus, son caractère très minéral ne répond plus aux enjeux actuels de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, notamment en matière de gestion des eaux pluviales. Il s'agirait donc de désimperméabiliser en grande partie ce parking inférieur.

Monsieur Emmanuel THERIN expose que ce projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 102 507,10 € dont 84 427,10 € de dépenses subventionnables aux titres de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il serait sollicité une demande de subvention de 29 549 €.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

VII. Subvention d'équipement. Projet d'aménagement de foyers d'éclairage public chemin des sentes

Emmanuel THERIN dit qu'ENEDIS intervient sur la commune pour renouveler le réseau aérien des fils nus vétustes basse tension sur la voie communale du chemin des sentes.

Profitant de cette intervention, il est proposé sur une portion du parking jouxtant le collège du Volozen d'intégrer un effacement souterrain de ce réseau sur environ 130 mètres linéaires et donc adapter en conséquence les réseaux télécommunications et éclairage public.

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie a établi un projet dans ce sens pour un montant estimé de 38 900 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'études et de suivi), la

participation de la Commune s'élevant à 25 992,42 €, après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité cette subvention d'équipement.

VIII. Mandat spécial de la participation au congrès des Maires de France

Par délibération n° 2025/11/64 du 06 novembre 2025, le Conseil Municipal autorisait la prise en charge des frais réels inhérents à la participation du Maire, Nicolas CARRO et des Adjointes, Marie-Madeleine MAUJARRET, Jean-Paul HAMON et Thibault CHATTARD-GISSEROT au Congrès des Maires de France les journées des 18 et 19 novembre 2025. Les frais réels incluaient les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, dans la limite d'un budget total de 3 000 €.

Monsieur Nicolas CARRO rapporte 1882,82 € de demande de remboursement et relate la bonne organisation de cet événement avec l'aménagement de différents espaces dédiés aux élus (congrès) et au grand public (salon). Différentes conférences étaient organisées. La délégation a donc assisté à des conférences sur l'évolution du statut de l'élu local et de l'intelligence artificielle notamment... De nombreux équipementiers ont été rencontrés sur le salon dont la société Camping-Car Park ainsi que des fournisseurs de véhicules électriques.

Il est important de renouveler cette participation afin de profiter de la connaissance des réseaux des collectivités locales et de leurs partenaires.

L'assemblée prend bonne note de ce compte-rendu.

IX. Compte-rendu des délégations du Maire

Le Maire relate au Conseil ses décisions prises en application de ses délégations.

L'assemblée approuve ces décisions.

X. Le Point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur Jean-Paul HAMON dit qu'il n'a pas d'informations à donner sur les travaux en cours.

XI. Le point sur le nouveau Quartier

Monsieur Nicolas CARRO précise qu'une présentation détaillée sera présentée lors du prochain Conseil Municipal par le vote d'un budget annexe et que l'appel à projet de la vente des lots sera mis en ligne dès la semaine prochaine.

XII. L'agenda

Monsieur Thibault Chattard-Gisserot relate les principales dates indiquées dans les comptes-rendus de bureau municipal et du quintinais.

Après avoir reporté le vote du procès-verbal de la séance de Conseil du 11 décembre 2025, l'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Délibération n° 2026/02/01 (nomenclature 7.10). Convention de mise à disposition du photocopieur de la Mairie auprès des associations
--

Rapporteur : Isabelle AUBRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune a fait le choix, depuis de nombreuses années, de mettre le photocopieur de la mairie à disposition des associations,

Considérant que cette mise à disposition nécessite de clarifier le dispositif actuel, à l'instar de ce qui se pratique à la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin, afin de faciliter les processus de collaboration tant pour les associations que pour les services municipaux,

Selon la convention, telle qu'annexée, les modalités envisagées à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les suivantes :

- Chaque association pourra si elle le souhaite faire une demande de code d'accès au photocopieur de la mairie ;
- Chaque association disposant d'un seul code bénéficiera du tarif de copie recto suivant :

A4 noir et blanc : 0,02 € / A4 couleur : 0,10 €

A3 noir et blanc : 0,04 € / A3 couleur 0,20 €

L'assemblée, après en avoir délibérée, adopte à l'unanimité la convention telle qu'annexée pour une durée d'un an, et prolongeable par tacite reconduction.

Délibération n° 2026/02/02 (nomenclature 7.6). Convention d'objectifs 2026-2028 entre le service commun " ALSH et activités des adolescents" et la MJC du pays de Quintin
--

Rapporteur : Isabelle AUBRY

La Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin agit sur le territoire sud de l'agglomération et y mène de nombreuses activités pour les familles, les enfants et les adolescents. Depuis 1991, elle propose des activités de centre de loisirs.

Lorsque Quintin communauté a développé sa compétence enfance jeunesse en 2002, celle-ci s'est substituée aux communes pour soutenir les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et les activités pour les jeunes organisés par la MJC. Son soutien était formalisé par une convention d'objectifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ce partenariat se poursuit via le service commun « ALSH et activités des adolescents » auquel ont adhéré 11 communes.

La convention d'objectifs avec la MJC du pays de Quintin est régulièrement renouvelée par période de trois ans.

La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il est proposé de renouveler une convention d'objectifs pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Objet de la convention

La convention d'objectifs a pour objet de définir les engagements et responsabilités des parties contractantes relatives à l'organisation :

- des accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires,
- des activités de loisirs pour les jeunes de 12 à 16 ans pendant les petites et grandes vacances scolaires,
- des mini séjours pour les enfants de 6 à 16 ans pendant les grandes vacances.

L'association s'engage, à son initiative, et sous sa responsabilité à mettre en œuvre ces activités et à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Les communes adhérentes au service commun « ALSH et activités des adolescents » s'engagent à soutenir financièrement ces activités.

Saint-Brieuc Armor Agglomération est l'interlocuteur administratif et financier entre les communes et la MJC du Pays de Quintin.

La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Sa rédaction a été légèrement modifiée pour renforcer les échanges sur les arbitrages importants sur le service proposé aux familles.

3- Modalités financières

En qualité de porteur du service commun « ALSH et activités des adolescents », Saint-Brieuc Armor Agglomération assure les relations financières entre les communes et la MJC.

L'agglomération fixe et verse la participation annuelle du service commun aux activités de la MJC.

Les communes adhérentes remboursent SBAA du montant de leur participation au prorata des habitants et des heures réalisées pour leurs familles.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4-2,

VU la délibération du conseil d'agglomération en date du 29 novembre 2018 portant création d'un service commun « ALSH des 3-11 ans et activités des adolescents »,

VU l'avis du COPIL du service commun du 3 novembre 2025,

VU le bureau statutaire saisi en date du 4 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention d'objectifs 2026-2028 entre les communes du service commun A.L.S.H et ACTIVITES des ADOLESCENTS », Saint-Brieuc Armor Agglomération et la MJC du Pays de Quintin jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annexée.

AUTORISE le versement de la participation annuelle au service commun selon les modalités définies dans la convention du service commun « ALSH et activités des adolescents » auquel la commune est adhérente.

DIT que les crédits seront imputés au budget principal de la commune.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Délibération n° 2026/02/03 (nomenclature 7.5). Adoption des nouveaux modèles de financement des emplois associatifs locaux pour la période 2026-2029

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Considérant l'action volontariste menée par le Département des Côtes d'Armor depuis 1994 pour favoriser la création d'emplois associatifs pérennes, le développement de la vie associative et des solidarités territoriales entre acteurs publics et associations costarmoricaines,

Considérant le rôle majeur des associations dans le développement d'activités, d'emplois et dans l'animation des territoires,

Jean-Paul HAMON rappelle que le Département soutient deux emplois associatifs locaux aux côtés de la Ville de Quintin, c'est-à-dire l'emploi associatif de l'association Festival des Chanteurs de Rue et l'emploi associatif de l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin.

Considérant les précédentes délibérations n°2021/11/55 en date du 25 novembre 2021 et n°2024/09/57 en date du 05 septembre 2024 relatives aux soutiens financiers apportés par la collectivité,

Jean-Paul HAMON propose d'approuver le modèle de convention pluriannuelle relatif au financement d'emplois associatifs locaux qui a été adopté par le Département en Commission

Permanente le 07 avril 2025 et qui sera adapté aux spécificités de chaque association que notre collectivité soutient au titre de ce dispositif pour la période 2026-2029.

Pour exemple, il est annexé le modèle relatif au soutien de l'emploi associatif de l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE RECONDUIRE son aide financière aux deux emplois associatifs locaux à hauteur de 9 500 € annuel par association pour une nouvelle période de 4 ans ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions et documents afférents à ces dossiers.

Délibération n° 2026/02/04 (nomenclature 7.5). Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 1) et des amendes de police pour l'aménagement de deux écluses d'entrée de Ville

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu les arrêtés municipaux n°2025-274 portant limites de l'agglomération de la Ville de Quintin et n°2025-275 portant limitation de vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération de la Ville de Quintin

Dans ce contexte, la Ville de Quintin engage un projet de sécurisation de deux entrées de ville, situées sur les RD28 et RD40, par l'aménagement de 2 écluses. En effet, ces axes sont fortement fréquentés et présentent des enjeux importants en termes de sécurité routière, de partage de l'espace public et de qualité des aménagements.

Ce projet vise à :

Réduire les vitesses d'entrée dans l'agglomération,
Améliorer la sécurité et la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons,
Renforcer la lisibilité des entrées de ville,
Favoriser les mobilités douces et les déplacements alternatifs à la voiture.

Par ces aménagements, la commune entend améliorer durablement le cadre de vie, répondre aux enjeux de sécurité routière et s'inscrire dans une démarche de transition écologique. Le caractère structurant de cette opération pour le territoire justifie pleinement une demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Considérant la nécessité de procéder à ces deux aménagements d'écluse en tant que travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité en dehors des programmes d'entretien courant,

Monsieur Emmanuel THERIN expose que ce projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 26 993,50 € soit 32 392,20 € TTC et qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention aux titres de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi que des amendes de police selon la circulaire préfectorale du 12 novembre 2025

A ces travaux s'ajoutent environ 1 500 € de frais d'honoraires et de missions.

Monsieur THERIN présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager :

Coûts estimatifs de l'opération envisagée	
1. <u>Écluse routière entrée de ville (terrassement, préparation et voirie) :</u>	16 996 €
2. <u>Signalisation routière (marquage horizontale) :</u>	9 997,50 €
3. <u>Honoraires, frais et divers :</u> Maîtrise d'œuvre	1 500 €
Total de l'opération Hors Taxes envisagée	28 493,50 €

Plan de financement prévisionnel sur dépenses éligibles au titre de la DETR et amendes de police		
	Total en €	% de financement
<i>Concours publics</i>		
Etat – DETR 2026	9 447,73 €	35 %
Département – amendes de police	9 447,73 €	35 %
<i>Total concours public</i>	18 895,45 €	70 %
<i>Concours privés de la Commune</i>		
Autofinancement	9 598,05 €	30 %
<i>Total concours privés</i>	9 598,05 €	30 %
Total général	26 993,50 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

Calendrier de réalisation souhaité mois par mois :													
Actions	D. 25	J. 26	F. 26	M. 26	A. 26	M. 26	J. 26	J. 26	A. 26	S. 26	O. 26	N. 26	D. 26

Appel d'offres													
Notification Marché													
Préparation													
Travaux													

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides de la DETR 2026 et des amendes de police
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'état.

Délibération n° 2026/02/05 (nomenclature 7.5). Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 2) pour l'aménagement du parking Saint-Sébastien

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu les arbitrages financiers proposés par la commission travaux et développement durable, la Ville de Quintin souhaite engager en 2026 le projet de rénovation et de requalification de la partie inférieure du parking Saint-Sébastien, équipement structurant situé à proximité immédiate du centre-ville. Aujourd'hui, ce parking présente un état de dégradation avancé : revêtements altérés, réseaux vieillissants, absence de lisibilité des cheminements et insuffisante sécurisation des circulations piétonnes et automobiles. De plus, son caractère très minéral ne répond plus aux enjeux actuels de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, notamment en matière de gestion des eaux pluviales.

Pour la commune de Quintin ce projet est essentiel pour la revitalisation du centre-ville. L'aménagement répond à plusieurs objectifs visant à renforcer son attractivité, faciliter et simplifier l'accès aux services pour les citoyens selon les principes suivants :

- Mettre en sécurité le site pour les piétons et les automobilistes
- Restructurer une partie du stationnement en centralité
- Rendre le stationnement plus lisible et connectés aux voies douces de la centralité en faveur d'un centre-ville apaisé.
- Désimperméabiliser la zone et restructurer les réseaux vieillissants
- Renaturer une partie de la zone

Monsieur Emmanuel THERIN expose que ce projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 102 507,10 € soit 123 008,52 € TTC et qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention aux titres de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi que du fonds vert ou du fonds de concours de l'Agglomération sur 84 427,10 € de dépenses éligibles

A ces travaux s'ajoutent environ 4 000 € de frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur THERIN présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager pour cet aménagement :

Coûts estimatifs de l'opération envisagée	
4. <u>Installation de chantier et protection des ouvrages :</u>	2 530 €
5. <u>Terrassement et travaux préparatoires :</u>	5 865,50 €
6. <u>Plateformes (voirie légère, perméable, cheminement piéton, bordures) :</u>	71 998,60 €
7. <u>Réseaux (eaux pluviales, réseaux souples) :</u>	3 706,20 €
8. <u>Signalisation :</u>	326,80 €
9. <u>Travaux d'éclairage public sous forme de subvention (dépense non éligible sur DETR) :</u>	14 080,00 €
10. <u>Honoraires, frais et divers (dépense non éligible sur DETR) :</u> Maîtrise d'œuvre	4 000,00 €
Total de l'opération Hors Taxes envisagée	102 507,10 €

Plan de financement prévisionnel sur dépenses éligibles au titre de la DETR (84 427,10 €)		
	Total en €	% de financement
<i>Concours publics</i>		
Etat – DETR 2026	29 549 €	35 %
Fonds vert ou fonds de concours de l'Agglomération espérés	29 549 €	35 %
<i>Total concours public</i>	59 098 €	70 %
<i>Concours privés de la Commune</i>		
Autofinancement	25 329,10 €	30 %
<i>Total concours privés</i>	25 329,10 €	30 %
Total général	84 427,10 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

Calendrier de réalisation souhaité mois par mois :													
Actions	A. 26	M. 26	J. 26	J. 26	A. 26	S. 26	O. 26	N. 26					
Appel d'offres													
Notification Marché													
Préparation													
Travaux													

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides de la DETR 2026
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'état.

Délibération n° 2026/02/06 (nomenclature 7.6). Subvention d'équipement. Projet d'aménagement de foyers d'éclairage public chemin des sentes

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Considérant que par courrier du 06 janvier 2026, le Syndicat Départemental d'Energie a répondu à la demande de la Commune de procéder à l'étude de l'aménagement de l'éclairage public, chemin des sentes, considérant la mise en œuvre d'un réseau électrique souterrain basse tension sur environ 130 mètres linéaires ;

Considérant que ses services ont établi un projet dans ce sens pour un montant estimé de 38 900 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'études et de suivi), la participation de la Commune s'élevant à 25 992,42 €, *cette dépense d'investissement s'inscrivant au compte 204158.*

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 16 décembre 2022.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 38 900 € TTC (correspondant au coût total des travaux majorés de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Délibération n° 2026/02/07 (nomenclature 5.4). Compte-rendu des délégations au Maire

Rapporteur : Nicolas CARRO

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2021/12/62 :

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal

<i>Date</i>	<i>Concessionnaire</i>	<i>Numéro</i>	<i>Durée</i>	<i>Typologie</i>
18/06/2025	PINCEMIN Annick	Carré 1 gauche 189	30 ans	Caveau
01/07/2025	JANIN Marie- Laure	Carré 1 gauche n°241	30 ans	Caveau

Fixation des reprises d'alignement

ALIGNEMENTS au 23/01/2026

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Adresse terrain</i>	<i>Décision</i>
27	07/07/2025	2 rue du Château d'eau	Alignement existant conservé
28	08/07/2025	14 bis rue de la Fosse Malard	Alignement existant conservé
29	17/07/2025	23 rue Rochonen	Alignement existant conservé
30	18/07/2025	41 Rue Saint-Thurian	Alignement existant conservé
31	25/07/2025	Clos du Baudour	Alignement existant conservé
32	31/07/2025	40 rue de la Barrière	Alignement existant conservé
33	11/08/2025	Région Bretagne	Alignement existant conservé
34	11/08/2025	1 avenue Général de Gaulle	Alignement existant conservé

35	11/08/2025	4 rue du Jeu de Paume	Alignement existant conservé
36	13/08/2025	12 rue Maréchal de Lorge	Alignement existant conservé
37	24/09/2025	13 rue Chateaubriand	Alignement existant conservé
38	06/10/2025	9 rue des Barres	Alignement existant conservé
39	16/10/2025	3 rue Digaultray	Alignement existant conservé
40	16/10/2025	1 Place du Carouge	Alignement existant conservé
41	23/10/2025	6 bis de la Madeleine	Alignement existant conservé
42	23/10/2025	1 rue des Croix Jarrots	Alignement existant conservé
43	30/10/2025	32 rue Saint-Thurian	Alignement existant conservé
44	30/10/2025	9 bis rue Saint-Thurian	Alignement existant conservé
45	28/11/2025	1, La Mare	Alignement existant conservé
46	02/12/2025	3 ruelle du Gouët	Alignement existant conservé
47	12/12/2025	22 rue aux Toiles	Alignement existant conservé
48	18/12/2025	47 rue Saint-Thurian	Alignement existant conservé
49	18/12/2025	14 rue des Chemins des Sentes	Alignement existant conservé
50	23/12/2025	4 rue au Blé	Alignement existant conservé

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire

DIA au 23/01/2026

Numéro	Date	Adresse terrain	Décision
24	10/08/2025	5 rue aux Toiles	Non Prémption
25	18/07/2025	41 Rue Saint-Thurian	Non Prémption
26	17/07/2025	23 rue Rochonen	Non Prémption
27	07/07/2025	2 rue du Château d'eau	Non Prémption
28	08/07/2025	14 bis rue de la Fosse Malard	Non Prémption
29	11/08/2025	6 rue des Ursulines	Non Prémption
30	31/07/2025	40 rue de la Barrière	Non Prémption
31	11/08/2025	1 avenue Général de Gaulle	Non Prémption
32	13/08/2025	12 rue Maréchal de Lorge	Non Prémption
33	13/08/2025	4 rue du Jeu de Paume	Non Prémption
34	30/09/2025	14 rue du Marechal de Lorge	Non Prémption
35	06/10/2025	9 rue des Barres	Non Prémption
36	17/10/2025	15 rue au Lin	Non Prémption
37	24/09/2025	13 rue Chateaubriand	Non Prémption
38	16/10/2025	3 rue Digaultray	Non Prémption
39	16/10/2025	1 Place du Carouge	Non Prémption
40	30/10/2025	32 rue Saint-Thurian	Non Prémption
41	23/10/2025	6 bis de la Madeleine	Non Prémption

42	23/10/2025	1 rue des Croix Jarrots	Non Prémption
43	15/10/2025	Cardry	Non Prémption
44	30/10/2025	9 bis rue Saint-Thurian	Non Prémption
45	28/11/2025	1, La Mare	Non Prémption
46	07/11/2025	9 rue aux toiles	Non Prémption
47	18/12/2025	47 rue Saint-Thurian	Non Prémption
48	12/12/2025	22 rue aux Toiles	Non Prémption
49	18/12/2025	14 rue des Chemins des Sentes	Non Prémption
50	02/12/2025	3 ruelle du Gouët	Non Prémption
51	23/12/2025	4 rue au Blé	Non Prémption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Nicolas CARRO, Maire de Quintin	Thibault CHATTARD-GISSEROT, Secrétaire de séance
------------------------------------	---

Conseil Municipal du 05 février 2026 à 20 heures 30

Liste des délibérations

2026/02/01	7.10 - Convention de mise à disposition du photocopieur de la Mairie auprès des associations
2026/02/02	7.6 - Convention d'objectifs 2026-2028 entre le service commun " ALSH et activités des adolescents" et la MJC du pays de Quintin
2026/02/03	7.5 - Adoption des nouveaux modèles de financement des emplois associatifs locaux pour la période 2026-2029
2026/02/04	7.5 - Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 1) et des amendes de police pour l'aménagement de deux écluses d'entrée de Ville
2026/02/05	7.5 - Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (Priorité 2) pour l'aménagement du parking Saint-Sébastien
2026/02/06	7.6 - Subvention d'équipement. Projet d'aménagement de foyers d'éclairage public chemin des sentes
2026/02/07	5.4- Compte-rendu des délégations au Maire